



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Arrondissement de CLERMONT  
**MAIRIE D'ETOUY**

**83, rue de l'église - 60600 ETOUY**

**Tél** : 03 44 78 97 82 **E-Mail** : mairie.etouy@wanadoo.fr

---

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 AVRIL 2018**

Le douze avril deux mil dix-huit à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Alain RANDON, Maire ;

Etaient présents : MM. LAUNAY, LEGUEN, BEEUWSAERT, FLOURY, DEGOURNAY, ARDENOIS, MINOT, SARAZIN, MARLART ;

Etaient absents : Mme DAMETTE ayant donné pouvoir à Mme FLOURY ;  
Mme MATHYS-SARAZIN ayant donné pouvoir à M. RANDON ;  
M. JUSRAND ayant donné pouvoir à Mme MARLART

Excusés : MM. LEFEVRE, SCHMIDT.

### **Lecture du compte rendu de la séance du 12 février 2018**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **Désignation du secrétaire de séance**

Mme Patricia FLOURY est élue secrétaire.

### **Ordre du jour :**

- Compte Administratif 2017
- Affectation du résultat
- Budget Primitif 2018
- Vote des subventions aux associations
- Vote du taux des trois taxes directes locales
- Demande de subventions pour les travaux
- Questions diverses

## **I – Compte Administratif 2017**

Le compte administratif 2017 est présenté au Conseil Municipal. L'excédent global réalisé s'élève à 131 542.27 €.

Le Compte administratif 2017 ainsi que le Compte de Gestion de Madame le Trésorier sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## **II- Affectation du résultat**

Le résultat est affecté comme suit après prise en compte des restes à réaliser, recettes et dépenses :

Compte 1068 section d'investissement : 17 789.08 €

Compte 002 de fonctionnement excédent reporté : 89 435.27 €

## **III – Budget Primitif 2018**

M. RANDON présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2018 qui s'élève à 1 004 060.27 € tant en recettes qu'en dépenses.

Section de fonctionnement : 740 603.27 €

Section d'investissement : 263 457 €

## **IV – Vote des subventions aux associations**

Après avoir pris connaissance des propositions de la commission des finances et malgré des restrictions budgétaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les subventions aux associations. Les montants versés restent identiques à ceux de 2017.

## **V – Vote du taux des 3 taxes directes locales**

Le Conseil Municipal à la majorité (8 pour, 5 contre) décide d'augmenter de 1.5 % le taux des trois taxes directes locales pour la part communale :

Taxe d'habitation : 14.76 %

Foncier bâti : 38.02 %

Foncier non bâti : 75.11 %

## **VI – Demande de subventions pour les travaux**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter les concours financiers suivants :

Toiture salle communale : 12 339.06 € H.T.

Demande de subvention Conseil Départemental et Dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.)

Toiture église + paratonnerre : 54 824 € H.T.

Demande de subvention Conseil Départemental et D.E.T.R.

Armoire électrique de la place : 9 100 € H.T.

Demande de subvention fonds de concours Communauté de Communes du Clermontois et Conseil Départemental

Bordures et caniveaux : 19 828.50 € H.T.

Demande de subvention Conseil Départemental et D.E.T.R.

## **VI - Questions diverses :**

### **Salle communale :**

Suite à plusieurs incidents lors de la location de la salle communale, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de facturer comme suit les faits constatés lors de l'état des lieux concernant notamment l'entretien des locaux et des dégradations :

Nettoyage complémentaire :

Grande salle : 50 €

Cuisine : 50 €

Vestiaires : 25 €

Toilettes : 50 €

Réparations :

Remplacement d'une vitre : 70 €

Cirage du sol de la grande salle : 150 €

Cirage du sol de la cuisine : 100 €

Petite dégradation diverse à l'intérieur ou à l'extérieur : 50 €

Vaisselle : Maintien du tarif actuel.

Quelques points sont abordés par le Conseil Municipal notamment les travaux d'éclairage public, la sécurité aux abords de l'école (ralentisseur), le transport en commun « le bus », la pose d'une plaque commémorative au monument aux morts.

La séance est levée à 21h00.